



Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



14131278

Tribunal de Commerce

27 JUIN 2014

CHARLEROI
Greffe

N° d'entreprise : 0429.086.230

Dénomination (en entier) : ETABLISSEMENTS BAUDOUIN DECAMPS

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue Wilmart 3, 6200 Châtelineau, Belgique
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Projet de scission

Texte :

Projet de scission de la société ETABLISSEMENTS BAUDOUIN DECAMPS SA

Le Conseil d'Administration de la société anonyme Etablissements Baudouin Decamps a établi le présent projet de scission par constitution d'une nouvelle société conformément à l'article 743 du Code des Sociétés, en vue de le soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société à scinder, et ce conformément aux dispositions des articles 742 à 757 du Code des Sociétés.

I. Description de la scission

Considérant que le Conseil d'Administration de la société anonyme Etablissements Baudouin Decamps a pris l'initiative d'effectuer une scission partielle de ladite société ayant pour effet la transmission d'une partie du patrimoine de celle-ci, activement et passivement, à une société anonyme qui prendra le nom de « Horse's Line », et ce conformément aux dispositions des articles 742 à 757 du Code des sociétés.

A. Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la scission

1. La société à scinder Etablissements Baudouin Decamps SA

La société anonyme Etablissements Baudouin Decamps est une société de droit belge constituée le 3 juillet 1986. Son siège social est établi à Rue Wilmart, 3 à 6200 Châtelineau et elle est inscrite à la BCE sous le numéro 0429.086.230.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Les principales mentions de ses statuts sont les suivantes :

- objet social (article 3) :

La société a pour objet, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, tant pour elle-même que pour compte de tiers ou en participation, l'achat, la vente, la location, l'échange, le leasing de tous articles généralement quelconques de quincailleries, tréfilerie, clouterie, visserie, plomberie, serrurerie, de tous matériels électriques, de tous matériels ou matériaux relatifs au secteur de la construction, de tous matériels ou produits de peinture, de matériels de protection, l'achat, la vente, la construction, la fabrication, l'assemblage, la pose de toutes portes, fenêtres, porte fenêtres, châssis, escaliers, en préfabriqué ou non, l'achat, la vente, la location, le leasing de toutes machines ou machines-outils se référant aux secteurs d'activités ci-dessus mentionnés. Elle aura également pour objet la fourniture (comprenant la vente) de produits de maréchalerie ainsi que l'achat et la vente d'articles relatifs à l'élevage des animaux domestiques. Ces listes sont énonciatives et non pas limitatives. Elle pourra faire, en général, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou de nature à en faciliter le développement telles que : acquérir, exploiter, exhiber et concéder tous brevets, licences ou marques relatives à son objet social. Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés belges ou étrangères dont l'objet serait similaire, analogue, connexe ou simplement utile à son objet social.

- capital social et actions :

Le capital social des Etablissements Baudouin Decamps est fixé à SOIXANTE-TROIS MILLE euros (63.000,00 €). Il est représenté par SEPT CENT CINQUANTE actions (750) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/sept cent cinquantième (1/750ième) du capital social. Les actions sont entièrement libérées.

- durée :

La société existe pour une durée illimitée.

- exercice social :

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année pour se terminer le trente et un décembre.

2. La nouvelle société issue de la scission « Horse's Line »

La nouvelle société sera dénommée « Horse's Line ». Elle prendra la forme d'une société anonyme.

Son siège social sera établi à la rue des Fabriques, n° 13 - ZI de Martinrou à 6220 Fleurus.

Son objet social sous réserve de modification sera le suivant :

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

1°/ l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, en gros ou en détail, la fabrication de tous articles ayant trait au cheval dans les domaines du sport, des loisirs ou de l'élevage: outillage électrique et manuel articles de maréchalerie, articles de quincaillerie et de tréfilerie, produits de soins, alimentations, équipements du cheval, équipements de sécurité et de surveillance, équipements des personnes évoluant ou travaillant dans l'environnement équestre, etc..

2°/ l'achat, la vente et toute activité se rapportant à l'animalerie et plus particulièrement au domaine hippique, dont notamment :

- *L'achat, la vente, l'import/export, la location ou le placement de tout matériel, nourriture, produits cosmétiques et/ou homéopathiques, box, abris, enclos, barrière, clôtures bois grillagées ou électriques, litières, articles en tout genre, remorque de transport tels que vans, vêtements, articles de décoration, de sellerie, l'impression sur textile ainsi que tout article lié à la pratique de l'équitation ;*
- *L'élevage, le commerce et le transport de chevaux ;*
- *le transport et le recyclage du fumier*
- *tout engin de nettoyage, de chargement ou d'entretien de piste en sable*
- *L'aménagement d'installations pour chevaux et autres animaux, bâtiments, pistes en sable et prairie et culture, la conception, la fabrication et la vente de céréales, de fourrage, de plantes, de vitamines et de nutriments pour animaux ;*
- *L'organisation de tout type d'événements liés de près ou de loin à l'hippisme, ainsi que la fourniture de tous services et prestations, notamment boissons, repas, assistance administrative etc... , toute activité de sponsoring et notamment la recherche des sponsors publics ou privés ;*
- *l'achat, la vente, et le fonctionnement de toute activité se rapportant à l'animalerie et plus particulièrement au domaine hippique (manège, poney club) ;*
- *L'organisation de tout type d'événements liés de près ou de loin à l'hippisme, ainsi que la fourniture de tous services et prestations, notamment boissons, repas, assistance administrative etc... , toute activité de sponsoring et notamment la recherche de sponsors publics ou privés.*

Elle peut accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles ou commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social et pouvant en faciliter ou en développer directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la

réalisation.

De manière générale, la société peut réaliser son objet social directement ou indirectement et notamment conclure toute convention d'association, de rationalisation, de collaboration, tout contrat de travail ou d'entreprise, prêter son concours financier sous quelque forme que ce soit, consentir hypothèques, exécuter tous travaux et études pour toute entreprise, association ou société à laquelle elle se sera intéressée ou à laquelle elle aura apporté son concours financier, vendre, acheter, donner à bail ou prendre en location tout bien corporel ou incorporel, mobilier ou immobilier, donner à bail ou affermir tout ou partie de ses installations, exploitations et fonds de commerce.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

Cette énumération est énonciative et non limitative. »

B. Rapport d'échange des actions

Le rapport d'échange des actions s'établira comme suit, sur base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 24 mai 2014.

1. Société à scinder : Etablissements Baudouin Decamps S.A.

- valeur de l'actif net : 1.166.659,16 € ;
- il existe 750 actions ;
- valeur nette d'une action : 1.555,55 €
- pair comptable : 84 €/action

Répartition des actions

- Monsieur Baudouin Decamps 390 actions
- Madame Martine Delaunoit 360 actions

2. Société nouvelle née de la scission : « Horse's Line »

- l'actif net de l'apport à la société « Horse's Line » est de 450.164 € ;
- sur base du projet de statuts, le capital de la société « Horse's Line » sera de 61.500,00 € ;
- il sera représenté par 750 actions sans désignation de valeur nominale.

C. Modalité de remise des actions

Les nouvelles actions créées dans la société Horse's Line née de la scission seront inscrites au nom des associés, comme suit :

- Monsieur Baudouin Decamps 390 actions
- Madame Martine Delaunoit 360 actions



L'inscription au registre des actions nominatives de la société issue de la scission se fera à l'issue de l'assemblée générale au cours de laquelle l'opération de scission sera entérinée.

D. Date à laquelle les actions de la nouvelle société ont droit de participer aux bénéfices

Les actions émises donnent le droit aux associés de participer aux bénéfices de la société nouvellement constituée à partir de la date de l'acte constitutif.

E. Date à partir de laquelle les opérations de la société Etablissements Baudouin Decamps seront considérées comme accomplies pour la société Horse's Line

De même, les opérations des Etablissements Baudouin Decamps S.A. relatives à l'activité de maréchalerie sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société Horse's Line SPRL à partir du 1^{er} juillet 2014.

F. Droits spéciaux

La société à scinder, Etablissements Baudouin Decamps S.A., n'a pas consenti de droits spéciaux à ses actionnaires.

G. Emoluments du réviseur d'entreprises

Le Conseil d'Administration des Etablissements Baudouin Decamps S.A. a désigné le cabinet de révision RSM Interaudit (Rue Antoine de Saint Exupéry, 14 à 6041 Gosselies), représenté par Madame Céline Arnaud pour faire rapport sur le projet de scission, tel que prévu à l'article 746 du Code des sociétés ; ses honoraires sont estimés à € 2.750.

H. Avantages particuliers aux membres du Conseil d'Administration

Aucun avantage quelconque n'est attribué aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la scission.

I. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à chacune des sociétés bénéficiaires

Les éléments suivants du patrimoine de la société scindée sur base de sa situation comptable arrêtée au 31 décembre 2013, seront affectés comptablement comme suit à la société « Horse's Line » :

Compte tenu de l'insuffisance de capital par rapport aux prescrits légaux, et qui résulte du partage, une augmentation de capital devra être opérée au sein de la SA Etablissements Baudouin Decamps préalablement à l'opération de scission. L'augmentation de capital sera réalisée par prélèvement sur le résultat reporté présent au sein des fonds propres de

la société scindée.

Cette augmentation de capital s'élèvera à un montant de 112.714,29 € et permettra de porter le capital de la SA Etablissements Baudouin Decamps à 175.714,29 €, préalablement à l'opération de scission. La répartition de la société scindée entraînera un transfert de capital à concurrence de 61.500 € dans la SA Horse's Line et de 114.214,29 € dans la SA Etablissements Baudouin Decamps.

Les prescrits légaux en matière de capital minimum seront ainsi respectés.

J. Mentions complémentaires

1. Le coût de l'opération sera supporté à concurrence de 65 % par la société scindée et à concurrence de 35 % par la société nouvellement constituée « Horse's Line ».
2. Le présent projet sera soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société à scinder six semaines au moins après le dépôt au greffe du tribunal de commerce prévu par les dispositions de l'article 743 du Code des sociétés.
3. Le présent texte est établi, le 27 juin 2014 à Châtelineau, en deux originaux en langue française.
4. La société donne pouvoir à Monsieur Philippe Renaux, avec pouvoir de subdélégation, pour effectuer ce dépôt.

Pour la société à scinder, Etablissements Baudouin Decamps SA

Martine DELAUNOIT
Administratrice

Baudouin DECAMPS
Administrateur Délégué